Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 28 mai 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15 *(Présents : 13 / Votants : 14)*

Présents :

Maryline MONTEILLET, Philippe MORENO, Caroline BARRAL Jean-Paul TROUPEL, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT, Didier MEILHAC, Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE, Emmanuel MAROT, Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Absent : Patrice COUDON, Lisiane LACANAL représenté par Mme Aurore LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Mme Virginie TOURNADRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Début de la séance : 19h30

1 - Délibération_026_Délégations du Conseil municipal au Maire

Mme le Maire ouvre directement la séance par l'unique délibération inscrite à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Le caractère urgent de cette délibération vise à éviter des pénalités de retard liées au remboursement du crédit court terme et à permettre l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

Cette urgence permet également à la secrétaire d'envoyer dès ce soir la délibération au contrôle de légalité. Ainsi, les questions et les informations générales seront abordées après cette unique délibération.

Mme le Maire précise que, jusqu'à présent, les délibérations relatives aux délégations du conseil municipal au maire, comme celle adoptée lors du conseil municipal du 30 mars 2026, permettaient de souscrire des lignes de trésorerie. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : un montant précis doit désormais être spécifié.

Mme le Maire passe la parole à M. Moreno, qui précise que ce montant correspond à l'attente d'une subvention de 50 000 € et que la commune connaît temporairement un décalage entre ses encaissements et ses décaissements. Il ajoute que ce montant, indépendamment de la subvention attendue, pourra être remboursé sur les fonds propres de la commune dans un délai de cinq mois.

Mme le Maire précise que c'est pour cette raison que le choix s'est porté sur un taux indexé sur l'€ster. M. Moreno confirme que, compte tenu de l'attente de la subvention régionale de 50 000 € et de la possibilité de rembourser dans un délai de cinq mois, la commune ne prend aucun risque et que les frais ainsi que les intérêts seront moins élevés.

Mme le Maire présente les différents montants encadrés dans cette délibération, qui reprend exactement les mêmes autorisations que la précédente, mais spécifie désormais des montants afin de faciliter la fluidité administrative. Toutes les décisions du Maire qui en découleront seront présentées lors du conseil municipal suivant.

Les précisions apportées dans la délibération concernent plusieurs points. Concernant les tarifs liés à la voirie, au stationnement et aux dépôts temporaires, une fourchette de prix comprise entre 0 € et 20 € est proposée. La vente de biens mobiliers de gré à gré est autorisée dans la limite de 4 600 €. Le droit de préemption ainsi que les acquisitions foncières qui en découlent sont fixés à un montant maximal de 50 000 €.

La réalisation de lignes de trésorerie est quant à elle fixée à 300 000 €. Ce montant correspond à la part du Département dans le financement des travaux de la traversée du bourg. À ce jour, la commune ne sait pas encore ce qui sera le plus avantageux entre le recours à un crédit court terme ou à une ligne de trésorerie. Enfin, les admissions en non-valeur sont fixées à un montant unitaire maximal de 100 €.

Avant de passer au vote, M. Olivier Robert souhaite intervenir au sujet de l'implantation d'une table de pique-nique au Cassan. Mme le Maire lui propose d'aborder cette question après le vote de la délibération.

Résultat du vote : 13 voix pour et 1 abstention.

	Délibération DE_026_2026		
Vote : 14	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1

2. Informations générales

a) Implantation des tables de pique-nique

Madame le Maire revient sur le sujet des tables de pique-nique que M. Olivier Robert souhaitait aborder. M. Olivier Robert interviendrait « *au nom des habitants du Cassan* » concernant d'éventuelles de nuisances liées à l'installation d'une table de pique-nique. Selon lui, les habitants du Cassan n'y sont pas favorables. Il précise pour sa part n'être ni pour ni contre cette implantation, tout en exprimant la volonté de préserver la tranquillité des riverains et en évoquant la possibilité de faire signer une pétition.

Madame le Maire fait part de son étonnement face à cette position, dans la mesure où ce projet, évoqué en amont, n'avait jusqu'alors suscité aucune opposition ni remarque défavorable concernant la tranquillité des riverains de la part des habitants consultés. Elle rappelle que l'implantation prévue se situe sur le domaine public communal et non sur un bien de section.

Elle précise également, à l'instar de M. Jean-Paul Troupel, que les habitants interrogés en amont n'ont exprimé aucun rejet concernant cette installation.

b) Marathon My Cantal :

M. Olivier ROBERT souhaite revenir sur le Trail-Marathon organisé par My Cantal. Selon lui, il s'agit d'un événement à fort potentiel touristique à développer.

Madame le Maire confirme et précise qu'il est important de faire vivre le sentier du Tour du Lac. Elle souligne que les conditions en 2026 étaient idéales et rappelle qu'il s'agit d'un événement porté par une association et non par la commune.

M. Olivier ROBERT émet des doutes sur les objectifs de My Cantal, également agence de voyage, estimant que l'organisation poursuit une logique lucrative, notamment au regard du prix élevé des dossards. Il propose que la commune demande une participation financière à My Cantal et qu'une information soit diffusée dans les boîtes aux lettres.

M. Moreno précise qu'il n'est pas habituel, dans le cadre d'un événement organisé par une association, de demander une participation financière de ce type.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une première sur la commune et que le marathon traverse plusieurs communes. Elle indique ne pas voir de raison pour que Lacapelle-Viescamp demande une participation spécifique, au détriment des autres communes traversées.

Concernant la communication, elle précise qu'elle a été principalement effectuée en ligne. Elle indique qu'un débriefing sera réalisé ultérieurement, afin de dresser un bilan et d'identifier les axes d'amélioration de cette première édition. M. Tournadre indique que les publications diffusées sur les réseaux sociaux, et notamment la page Facebook de la commune ont enregistré une forte explosion des vues, améliorant ainsi la visibilité de la commune.

Mme Barral poursuit en soulignant cette visibilité, qui a permis de valoriser la commune et de la faire découvrir à de nombreux habitants ainsi qu'à des visiteurs extérieurs, notamment des Aurillacois qui ne connaissaient pas le secteur.

Mme Le Maire souligne qu'il s'agit d'un événement sportif accueillant une clientèle spécifique, contribuant à diversifier les clientèles du territoire, avec des retombées directes sur les hébergements touristiques. Elle précise que l'objectif n'est pas de multiplier des dispositifs spécifiques à destination des participants, mais de s'appuyer sur l'existant pour favoriser les retombées locales. Dans ce cadre, la dynamique recherchée repose avant tout sur la consommation sur place, ce qui a été constaté lors de l'événement. Madame le Maire rappelle également que des associations locales ont été associées à l'organisation, notamment via la gestion conjointe de la buvette, permettant ainsi une retombée économique directe au bénéfice du tissu associatif.

Elle conclut que l'événement s'inscrit dans une logique de valorisation et d'accueil global du territoire, sans qu'il soit nécessaire de définir une offre additionnelle spécifique aux participants, au-delà de ce qui existe déjà.

M. Robert reconnaît un retour sur investissement positif, évoquant une offre paysagère et d'accueil intéressante, dans une logique gagnant-gagnant.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'un bilan détaillé de l'événement sera réalisé prochainement.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 20h10